

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le vingt quatre juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

18 juin 2015

A l'exception de :

Madame JARDIN a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES,
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Monsieur BEAUREPAIRE,
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur DONNE,
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX,
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT,
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU,
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Date du
Conseil Municipal

24 JUIN 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 26

Votants ----- 33

2/ COMMISSION A CARACTERE PERMANENT – ABROGATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION N°14.09.01 EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2014 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME - COMMERCE - PORT - RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Par délibération n°14.09.01 en date du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal a notamment créé la Commission développement économique – tourisme – commerce – port – relations internationales et a désigné ses représentants comme suit :

- Monsieur DAGUIZE
- Monsieur CHESNEAU
- Madame LEVESQUE
- Monsieur POUSSET
- Madame FRAUX
- Monsieur CAZIN
- Madame SOBRAQUES-BRAYE
- Madame RUSSELL
- Madame CHERON
- Monsieur SIMON
- Monsieur TRICHET
- Monsieur BELLIOU

Suite à la démission de Madame SOBRAQUES-BRAYE de ses fonctions de conseillère municipale, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DÉLIBÉRATION :

⇒Vu Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,
 ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 imposant le principe de la représentation proportionnelle dans les commissions du Conseil Municipal,
 ⇒Vu la délibération n°14.09.01 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2014,
 ⇒Vu l'avis de la Commission des finances en date du 17 juin 2015,
 ⇒Considérant que Madame SOBRAQUES-BRAYE ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement,
 ⇒Vu la candidature de Madame CHUPIN,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
 - Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLLOT, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER),

- Abroge partiellement la délibération n°14.09.01 en date du 22 septembre 2014 en ce qui concerne la désignation des représentants à la Commission développement économique – tourisme – commerce – port – relations internationales.

- Désigne Madame CHUPIN membre de la Commission développement économique – tourisme – commerce – port – relations internationales en remplacement de Madame SOBRAQUES-BRAYE.

- Rappelle que la Commission développement économique – tourisme – commerce – port – relations internationales est composée des représentants suivants :

- ✓ Monsieur DAGUIZE
- ✓ Monsieur CHESNEAU
- ✓ Madame LEVESQUE
- ✓ Monsieur POUSSET
- ✓ Madame FRAUX
- ✓ Monsieur CAZIN
- ✓ Madame CHUPIN
- ✓ Madame RUSSELL
- ✓ Madame CHERON
- ✓ Monsieur SIMON
- ✓ Monsieur TRICHET
- ✓ Monsieur BELLLOT

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de cette Commission municipale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

